



Syndic inexistant/incompétent, que faire?

Par Silvere

Bonjour à tous,

Je vous explique rapidement mon problème.

Cela fait plusieurs années que notre syndic est vraiment plus que calamiteux. Pour faire simple il est inexistant alors qu'il doit normalement s'occuper de l'entretien des parties communes de ma propriété (portails, camera, espaces verts...) sauf que comme dit plus haut, c'est silence radio depuis un tres long moment. Du coup, certaines cameras ne sont pas réparés et les espaces verts non entretenus (normalement géré par eux via des société tiers de sécurité/entretien).

La ou est le gros problème c'est que bien entendu, nous continuons à les payer pour rien du tout du coup et c'est tres agaçant :)

Nous avons bien entendu tenté d'envoyer des mails, courriers, appels et même toquer "de force" aux bureaux qui s'occupent de nous mais rien ne bouge de leur côté...

Ma question est la suivante, que pouvons nous faire dans ce cas la? Nous souhaitons bien entendu éviter les tribunaux et changer de syndic au plus vite mais même ça ils nous bloquent.

Je vous remercie d'avance!

Par isernon

bonjour,

je suppose que votre syndic a été choisi par votre A.G. et que son contrat est limité dans le temps, il suffit donc de ne pas renouveler son contrat à la prochaine A.G., il vous faudra avoir préparé la nomination de son remplaçant en présentant plusieurs devis de candidats syndic.

si les fautes du syndic sont graves, l'A.G. peut le révoquer.

vous n'avez pas besoin du syndic pour préparer une nouvelle A.G. afin de le remplacer.

vous devez utiliser les lettres recommandés avec A.R., voir recourir à un commissaire de justice.

de quand date votre dernière A.G.?

que fait votre conseil syndical ?

Salutations